

Rapport d'activité 2019



Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises

Espace de développement local – 15 rue de la métairie – 70200 Lure

info@pays-vosges-saonoises.fr – www.pays-vosges-saonoises.fr

Rapport d'activité des différentes démarches portées par le Pays

1. La contractualisation
2. Territoire d'industrie
3. Le programme LEADER
4. Le Plan Climat Energie Territorial
5. Le Contrat Local de Santé
6. Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le fonctionnement du Pays

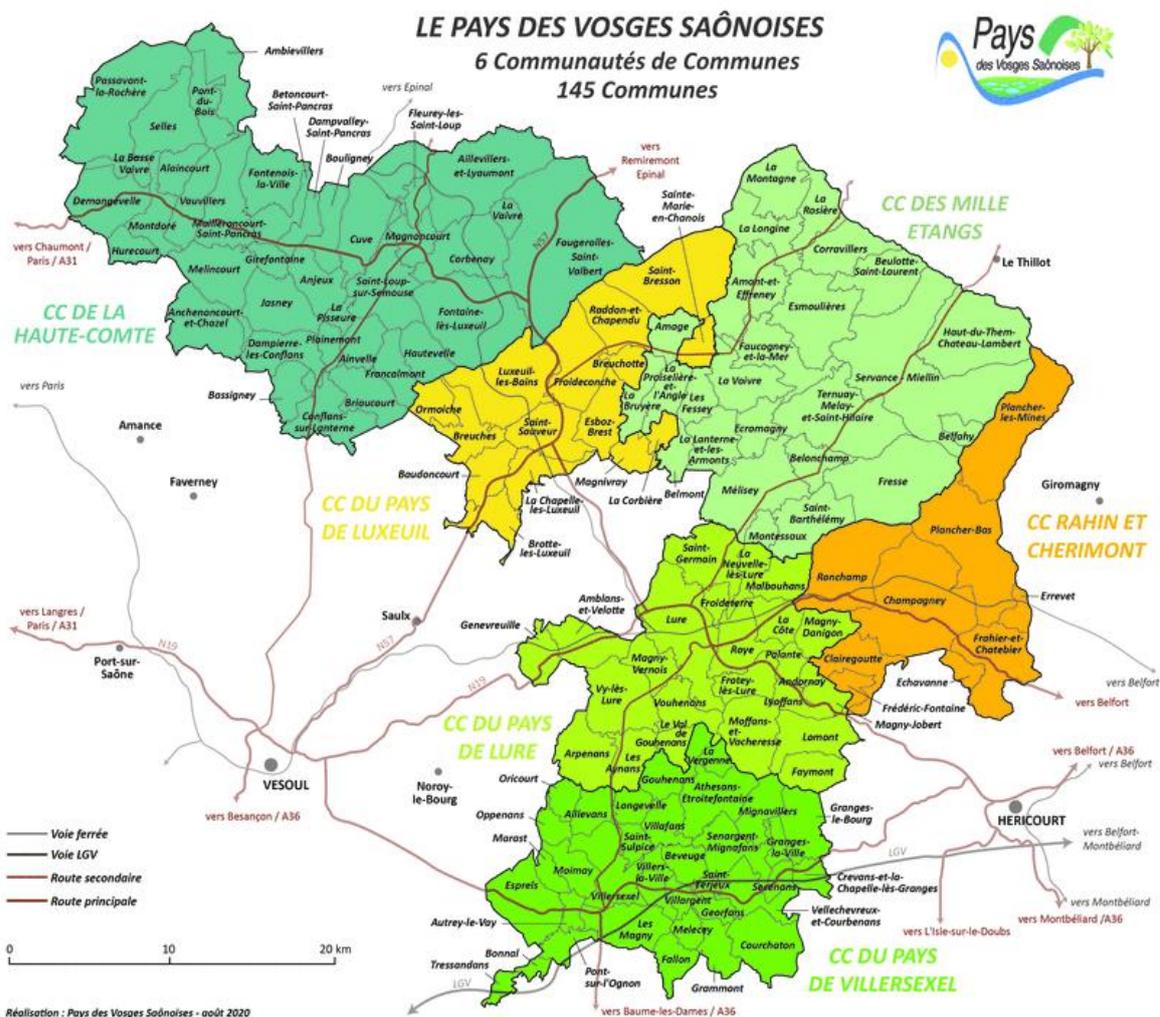
1. Les ressources humaines
2. Le financement du Pays
3. La gouvernance

Extraits du registre des délibérations

Extraits de la revue de presse 2019

L'année 2019 a été marquée par :

- ✓ le lancement de nouveaux projets : schéma directeur de mobilités douces suite à l'appel à projets Vélo et Territoires de l'ADEME et l'animation du dispositif Territoire d'industrie
- ✓ l'arrêt du SCOT le 9 avril et la conduite de la phase administrative en vue de son approbation. L'enquête publique prévue à l'automne a été retardée pour laisser place à un travail avec les services de l'Etat afin de lever certains points de blocage.
- ✓ la poursuite des démarches permettant le financement d'actions : contrats avec la Région et l'Etat, programme LEADER.
- ✓ la préparation d'une nouvelle feuille de route pour le Plan Climat et d'un nouveau Contrat Local de santé.
- ✓ l'arrivée de nouveaux chargés de mission Plan Climat, SCOT et Santé entre février et juin suite aux demandes de mutation des précédents chargés de mission.



▪ Contrat de territoire 2018-2020 avec la Région

Le contrat de territoire avec la Région Bourgogne-Franche-Comté a été signé le 11 décembre 2018 pour la période 2018-2020. Il permet de mobiliser des crédits régionaux pour les projets répondant au fil directeur retenu : **renforcement du maillage des pôles (villes et bourgs-centres) et leurs centralités.**

Cette stratégie se décline en un programme d'actions, 14 projets ont été retenus :

Objectif stratégique 1 : Maintenir et développer les services de base

- Crèche Croque soleil à Lure /CC PLure : 71 705€
- Ecole de La Pologne à Lure /Ville de Lure : 200 000€
- Ecole et bibliothèque de Froideconche /Froideconche : 400 000€

Objectif stratégique 2 : Favoriser la mutualisation et le maillage de l'offre de services

- Maison de services à Faucogney / Faucogney : 158 070€
- Maison des permanences à Luxeuil /Ville de Luxeuil : 36 960€

Objectif stratégique 3 : Requalifier et compléter l'offre d'équipements sportifs, culturels et de loisirs

- Espace Bien-être à la piscine de Lure /CC PLure : 225 000€
- Rénovation de la piste d'athlétisme de Lure /Ville de Lure : 140 000€
- Création d'un gymnase à Lure /Ville de Lure : 530 000€
- Terrain de foot synthétique à Champagny /CC Rahin Chérimont : 200 000€
- Piscine de Luxeuil-les-bains /CC PLuxeuil : 400 000€ (+ crédits politique sport)

Objectif stratégique 4 : Qualifier les espaces publics

- Etude centre-ville à Lure / Ville de Lure : 43 200€
- Aménagements urbains à Luxeuil-les-Bains / Ville de Luxeuil : 573 325€
- Hameau durable, réhabilitation friche Saint-Loup-sur-semouse / Saint-Loup-sur –Semouse : 145 440€
- Tranche 2, réhabilitation La Filature : cellules d'activités éco et tertiaires à Ronchamp / CC Rahin et Chérimont : 147 500€

La Région s'engage à mobiliser sur la durée du contrat une enveloppe maximale de **3 227 370€** pour soutenir les projets identifiés. La signature de ce contrat permet également de bénéficier d'un soutien financier sur l'ingénierie du Pays : postes de chargés de mission SCOT, PCET et Santé.

L'année 2019 a été consacrée au suivi des projets inscrits et à la réalisation d'un bilan mi-parcours du contrat. Les modalités de ce bilan ont été annoncées par la Région lors d'une rencontre technique le 23 mai.

Concernant les échéances, il est rappelé que :

- tous les projets inscrits au contrat doivent avoir connu un début d'exécution (étude engagée, rédaction cahier des charges...) avant la fin 2019
- les dossiers de demande de subvention (stade APD) devront tous être déposés à l'été 2020.

Le bilan du contrat a donc été réalisé et transmis à la Région mi-septembre : sur les 14 projets inscrits au contrat, 8 ont fait l'objet d'un vote de subvention par la Région, ce qui représente près de 59% de l'enveloppe du contrat.

Le 25 novembre, la Région a invité les 35 territoires signataires de contrat. Les points suivants ont été abordés :

- le maintien des enveloppes de chaque territoire et pas de redéploiement de crédits entre les territoires
- pas de prorogation des contrats en 2021, ni d'avenant
- le lancement d'appels à projets en 2020 pour permettre le financement de projets en 2021 dans l'attente d'une nouvelle politique contractuelle (suite aux élections régionales prévues en 2021).

▪ **Contrat de ruralité avec l'Etat**

La convention cadre du Contrat de Ruralité du Pays des Vosges Saônoises a été signée le 21 mars 2017 pour la période 2017-2020. A la suite de cette convention cadre, tous les ans, le Pays et les services de l'Etat définissent la programmation annuelle des projets qui fait l'objet d'une convention financière.

Plusieurs séances de travail ont été organisées avec Monsieur le Sous-Préfet et ses services afin de définir la programmation financière 2019. L'enjeu était de faire en sorte que les projets inscrits puissent faire l'objet d'une notification de subvention dans l'année.

La convention financière 2019 a été signée le 2 septembre, elle comprend 12 projets qui pourront bénéficier de crédits DETR ou DSIL :

1. Accès aux services publics et marchands et aux soins

- Réhabilitation de la piste d'athlétisme / Lure : 151 169.90€
- Restructuration de l'école primaire et extension de la bibliothèque / Froideconche : 448 094.58€
- Création d'une maison des services et salle de convivialité / Melisey : 585 650.05€
- Création d'une maison des services / Faucogney : 288 096€
- Réhabilitation de bâtiment pour cabinet médical / Champagny : 91 065.60€

2. Revitalisation des bourgs centres

- Aménagement urbain-passage Vox / Lure : 45 209.50€
- Aménagement place de la République / Luxeuil-les-bains : 169 500€

3. Attractivité du territoire

- Création d'un Centre d'Animation et d'Interprétation du Patrimoine / Luxeuil-les-bains : 364 654.65€
- Création de l'office du tourisme / Luxeuil-les-bains : 490 803.87€

4. Mobilités locales et accessibilité au territoire

- Création d'une voie verte Passavant-la-Rochère-l'Echappée bleue / CC Haute-Comté : 208 363€

5. Transition écologique et énergétique

- Rénovation énergétique de la Mairie / Plancher-les-Mines : 84 535.63€

6. Urbanisme durable

- Réhabilitation de la friche Dumeste / CC Pays de Luxeuil : 147 000€

Soit un total de **2 898 541.55€** de crédits d'Etat en 2019.

Territoire d'industrie

Le territoire Vosges Saônoises a été identifié « Territoire d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Il comprend les 5 communautés de communes : Haute comté, Pays de Luxeuil, Pays de Lure, Mille étangs, Rahin et Chérimont. L'initiative « Territoires d'industrie » vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire. Ainsi, sur chaque Territoire d'industrie, un contrat est élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels.

Le dispositif Territoire d'industrie repose sur l'organisation suivante :

- Le Conseil régional est chargé du pilotage à l'échelle régionale
- L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie
- Les intercommunalités assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels
- Les industriels contribuent à l'animation de proximité de la démarche en lien avec les élus
- Les opérateurs publics et autres partenaires apportent des réponses adaptées et accompagnent les projets du Territoire d'industrie.

Tous ces partenaires sont signataires du contrat et participent au comité de projet. Ce comité est animé par un binôme constitué d'un élu et d'un acteur industriel volontaire, reconnu pour son action sur le territoire.

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 14 mars en présence notamment de représentants de la Région et de Monsieur le Sous-Préfet, il a été proposé par les Présidents de Communautés de communes présents, que le Président du Pays assure l'animation du comité de projet et permette ainsi une coordination du projet.

Le Pays, ne dispose pas de la compétence développement économique mais est un espace de travail et de projets entre les communautés de communes, il anime différents dispositifs, et peut ainsi apporter une contribution à cette démarche par la coordination entre les acteurs et par la contribution à l'élaboration du contrat : définition des enjeux, fiches actions...

Le comité syndical, lors de sa séance du 9 avril a validé le principe d'une animation de la démarche par le Pays.

Le Pays a ainsi assuré l'animation de la démarche tout au long de l'année avec les Communautés des communes afin d'élaborer le contrat.

- 6 réunions de travail « équipe projet » (Communautés de communes et Pays) ont été organisées : contacts avec les entreprises, identification des besoins et des enjeux, élaboration des fiches actions...
- 2 réunions du Comité de projet réunissant l'ensemble des partenaires et industriels ont été programmées : le 14 mai pour présenter et échanger autour des enjeux du contrat et le 29 septembre pour présenter les fiches actions.

En novembre les 14 projets de fiches actions ont été adressés à la Région. Ces fiches actions ont fait l'objet d'une revue de projet le 20 décembre entre la Région et les financeurs.

Parmi les différents sujets qui ont émergé de cette démarche, celui de la réhabilitation des friches industrielles est apparu prioritaire et partagé par les Communautés de communes. Une action pourrait être menée dans ce sens.

Il apparaît pour l'ensemble des partenaires qu'il est nécessaire de mobiliser de l'ingénierie dédiée à l'animation de cette démarche. Un poste de chargé de mission pourrait être créé à cet effet. Au niveau régional, le Préfet de Région et la CRCI ont proposé que les CCI, puissent assurer l'animation des démarches dans les territoires en besoin d'ingénierie. La CCI de Haute Saône a ainsi fait une proposition d'animation. Le 5 décembre, les communautés de communes n'ont pas retenu cette proposition, préférant que l'animation soit portée au niveau local à l'échelle du Pays.



Territoire d'industrie Vosges Saônoises

Liste des fiches actions

Action transversale

FA1 : Animation de la démarche Territoire d'industrie

Axe 1 – Recruter

FA2 – Mise en œuvre d'une Maison des entreprises de proximité

FA 3 - Création d'une cellule de pré-insertion

Axe 2 – Innover

FA4 : Développement des tiers lieux et Fab Lab au service des entreprises

- Tiers lieux et Fab Lab de la Filature / Ronchamp
- Tiers lieux et Fab Lab de la CC Haute-Comté / Fougerolles
- Tiers lieux le Terrier et Fab Lab des 3 lapins / Luxeuil-les-bains

Projets à venir

- Tiers lieux et Fab Lab de la Manufacture / Saint-Loup sur Semouse
- Tiers lieux de la CC Pays de Lure, en lien avec la réhabilitation du lycée Bartholdi

FA5 : Accompagnement les entreprises dans leurs procédures d'adaptation et de modernisation de l'outil de production dans un contexte d'évolutions technologiques et de contraintes environnementales

Axe 3 – Attirer

FA 6 : Raccordement au réseau de gaz naturel à des fins industrielles

FA 7 : Aménagement de la zone AREMIS-Lure

FA 8 : Aménagement de la zone de la Motte/Fougerolles

FA 9 : Création d'un campus économique / Luxeuil-les-bains

FA 10 : Adduction en fibre optique des zones d'activités

FA 11 : Réhabilitation des friches industrielles

FA 12 : Structuration de la filière bois locale

Axe 4 – Simplifier

Programme LEADER

En 2015, le Pays a été retenu pour porter un second programme LEADER qui permettra de mobiliser près de 3 millions d'euros de crédits FEADER pour soutenir les projets visant à :

- Accroître les actions en faveur du climat favorisant la création d'activités : méthanisation, mobilité, sobriété énergétique...
- Conforter l'aménagement du territoire et le promouvoir grâce à ses atouts et richesses : structuration et promotion touristique, valorisation des ressources agricoles et sylvicoles...

Comme l'ensemble des GAL au niveau régional, voire national, le territoire est confronté à de nombreux retards et difficultés dans la mise en œuvre du programme. Le premier dossier a été programmé en novembre 2019.

▪ Accompagnement des porteurs de projets et suivi du programme

Au total, l'équipe LEADER a reçu des demandes d'aides LEADER pour près de **155 projets** depuis le lancement du programme en 2016.

Etude du vivier de projets

La Région, autorité de gestion (AG) du programme a demandé à tous les GAL de faire remonter le vivier de projets afin d'identifier le nombre de dossiers et le volume financier sollicité au sein de chaque GAL, de manière à optimiser la gestion des programmes. L'équipe LEADER a donc travaillé sur ce vivier de fin mars à début avril. L'enveloppe de ce vivier pour les Vosges comtoises est estimée à ce jour à **1 685 381€** (sans l'ingénierie LEADER), sachant que certains projets n'ont pas été comptabilisés en de l'absence de chiffrage.

Préparation de l'avenant LEADER

Un avenant à la convention LEADER a été préparé dans le but de modifier, actualiser certaines fiches actions. Ce projet d'avenant a été envoyé à la Région pour contrôle le 15 novembre, il est prévu de le valider en Comité de Programmation le 10 février 2020.

▪ Instruction des dossiers

5 dossiers, ont été déposés à la Région pour instruction. Parmi ces dossiers, 2 ont fait l'objet d'un transfert vers des crédits régionaux. En effet, lors d'une réunion des GAL, le 3 mai dernier, la Région a proposé de transférer des dossiers LEADER sur des crédits régionaux, sur la base de différents critères (coût total, montant FEADER faible, difficultés de trésorerie...). Cette opération a permis d'accélérer les démarches et d'apporter une subvention rapide aux structures les plus fragiles.

Suivi des projets :

Projet	Maître d'ouvrage	Date d'envoi	Programmation
Foire « Les bio'jours » 2018	Association TERRES	21/05/19	Crédits régionaux
Plan de communication Vosges du Sud	Destination 70	29/01/19	Crédits régionaux
Festival Musique et Mémoire 2018	Association Musique et Mémoire	12/06/19	En cours d'instruction par la Région
Festival Musiques aux 4 Horizons 2018	Association Les 4 Horizons	17/09/19	En cours d'instruction par la Région
Plan de communication Luxeuil/Vosges du Sud	Office de Tourisme Luxeuil/Vosges du Sud	23/11/18	Programmé le 07/10/19

Concernant les dossiers relatifs à l'animation/gestion du programme par le Pays, le dossier de paiement pour la période 2015-2017 a été déposé en cours d'année, la subvention de 119 403€ a été versée en fin d'année.

▪ Sélection des projets pour avis d'opportunité

Le comité de programmation a été réuni à 4 reprises en 2019, 12 projets ont été présentés : 11 ont reçu un avis favorable, 1 a reçu un avis réservé. Cet avis favorable ne vaut pas accord de subvention, mais permet d'engager la phase d'instruction réglementaire. A l'issue de cette instruction, ces projets seront de nouveau présentés pour voter le montant d'aide LEADER.

19/03/2019 :

- Création d'une voie verte, entre Lure et Villersexel/ CC du Pays de Lure et CC du Pays de Villersexel.
- Développer et aménager la base de loisirs de la Saline /CC du Pays de Lure.
- Création du Musée de la carte postale à Faucogney et la Mer/Association du Musée Haut-Saônois de la Carte postale.

29/04/2019 :

- Réalisation d'une étude environnementale préalable à l'aménagement d'une voie verte / CC de la Haute Comté
- Valorisation de l'image et amélioration de la qualité paysagère de la base de plein air des Ballastières à Champagny / CC Rahin et Chérimont.
- Aire de services et de stationnement pour camping-car / SAS Camping-Car-Park à Luxeuil-les-Bains.
- Projet en direction des enfants dans le cadre des Pluralies de Luxeuil-les-Bains / Les Pluralies.
- Point de vue, un art de l'environnement, parcours d'interprétation artistique sur les paysages d'Auxelles-Haut /Association École d'Art de Belfort

08/07/2019 :

- Projet de coopération « Résidence de création par la compagnie Zygomatic sur le thème de la transition énergétique »

07/10/2019 :

- Aménagement de la source du Planey /Communauté de communes de la Haute Comté
- Acquisition de lunettes de réalité virtuelle pour sensibiliser à la collecte des déchets/Communauté de communes du Pays de Lure.
- Création de meublés de tourisme à Faymont /particulier Monsieur Piguet.

▪ Sélection des projets pour programmation

08/07/2019 :

- Programmation du dossier Animation – Gestion 2018 du GAL

07/10/2019 :

- Plan de communication de l'Office de Tourisme Luxeuil/Vosges du Sud.
- Ingénierie Leader 2018 du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. (Animation sur la Communauté de communes des Vosges du Sud)

▪ Projets de coopération

Deux projets de coopération ont émergé en 2019, ils doivent se concrétiser en 2020 :

- Evènement Slow up « Vallée de l'Ognon » porté par le Conseil Départemental de Haute-Saône
- Représentations théâtrales pour sensibiliser aux enjeux écologiques, portées conjointement par le Pays des Vosges Saônoises (PVS) et Pays de Vesoul-Val de Saône (PVVS)

Plan Climat Energie Territorial

L'animation du Plan Climat Energie Territorial a été principalement marquée en 2019 par :

- la préparation de la nouvelle feuille de route du Plan Climat,
- le lancement du Schéma directeur des mobilités douces, suite à l'appel à projets Vélo et Territoires initié par l'ADEME.

En parallèle, la mission d'accompagnement des projets liés à la transition énergétique a été conduite tout au long de l'année.

■ Définition d'une nouvelle feuille de route pour le Plan Climat

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays des Vosges Saônoises a été engagé à l'été 2012, 2018 marque donc la 6ème année d'animation du PCET et la 5ème année de mise en œuvre du plan d'actions.

Les élus du Pays, lors du comité syndical du 5 juillet 2018 avaient donc décidé de faire une évaluation du premier plan d'actions et d'engager par la suite une concertation avec les élus et partenaires en vue de la définition d'une nouvelle feuille de route.

Pour ce futur plan d'actions, il est proposé d'intégrer la thématique de la qualité de l'air et de mettre davantage l'accent sur l'adaptation au changement climatique.

Intégrer ces deux éléments au futur PCET permettrait :

- d'élargir le PCET à des thématiques importantes pour le territoire : la santé (via la qualité de l'air) et l'anticipation des impacts futurs du changement climatique ;
- de valoriser et de développer ce qui se fait sur le sujet de la santé-environnement (cf. Contrat Local de Santé) ;
- de travailler avec les EPCI engagés du territoire dans un PCAET.

Evaluation du PCET et mise à jour du bilan énergie-climat

La démarche d'évaluation du premier plan d'actions, engagée durant l'été 2018 a été finalisée en début d'année.

Elle comprend le bilan des 25 actions réalisées entre 2013 et 2018. Il se présente sous la forme d'un document détaillé d'une soixantaine de pages.

Un document de communication synthétique a également été réalisé, résumant les actions menées dans le cadre du PCET. Ce document a été distribué en début d'année.



Concertation engagée pour l'élaboration d'une nouvelle feuille de route

Atelier avec les élus

Le 13 février 2019 le Pays a convié l'ensemble des élus des communes communautés de communes à participer à un atelier de concertation autour du Plan Climat. Une quarantaine d'élus y ont participé.



La première partie de réunion se déroulait en format plénière et a été consacrée à la présentation du bilan du premier PCET.

Le second temps de réunion était organisé sous forme d'ateliers de concertation qui ont permis aux élus de travailler et d'échanger sur quatre thématiques principales :

- la mobilité
- les énergies renouvelables
- l'habitat et le patrimoine des collectivités
- l'alimentation

Cette rencontre a permis d'identifier la vision des élus sur les enjeux, thématiques, projets du futur plan d'actions. Une synthèse a été réalisée.

Club Climat avec les partenaires

Un atelier de concertation a été organisé le 29 mars 2019 à Vesoul avec l'ensemble des partenaires. L'objectif de cet atelier était d'identifier les actions qui pourraient être engagées pour répondre aux attentes des élus. Un document de synthèse de ces échanges a été rédigé.

A noter que ces réunions de concertation avec les élus et les partenaires se sont déroulées dans le cadre d'un travail inter-pays avec le Pays Graylois, le Pays Vesoul-Val de Saône et le Pays des 7 Rivières. Les chargés de mission des 4 Pays ont ainsi participé à l'organisation et à l'animation de ces ateliers.

Elaboration de la feuille de route

A partir du travail de concertation conduit en début d'année, une proposition de feuille de route a été élaborée. Elle a été enrichie tout au long de l'année par les divers contacts et réunions de travail thématiques, journées d'information et de sensibilisation.

Les contours de la future stratégie du Plan Climat ont été présentés au Président du Pays le 13 novembre. Ils ont également été présentés aux partenaires et financeurs que sont l'ADEME et la Région, lors d'un comité de pilotage le 16 décembre.

Au regard des retours des partenaires, l'objectif est de finaliser la feuille de route début 2020 et de la présenter aux nouvelles équipes élues en 2020. Elle constituera le volet Energie/Climat du Projet de Territoire du Pays, élaboré en 2020, pour une durée de 6 ans et qui fera l'objet d'une validation par les Communautés de communes du Pays.

- **Actions de sensibilisation et d'information aux enjeux de la transition énergétique**

- **Organisation de balades thermographiques**

Le Pays a organisé des balades thermographiques dans 10 communes durant l'hiver 2018-2019. Ces balades thermographiques sont des déambulations, réalisées dans une rue ou dans un quartier, animées par un thermicien équipé d'une caméra thermique.

A l'issue de la déambulation, un temps en salle est prévu afin que le bureau d'études présente plus en détails quelques clichés et que l'Espace Info Energie de Haute-Saône (ADERA) présente les aides existantes en matière de rénovation énergétique. A travers ces réunions, un sujet a souvent été abordé ; le dispositif d'aides d'isolation à 1€ (harcèlement téléphonique, compétence des entreprises,...).

Les 10 balades ont eu lieu entre le 6 février et le 14 mars 2019 et ont permis de réunir **135 participants** et ont générées plus de 10200 vues sur les réseaux sociaux. Ces réunions ont fait l'objet de 4 parutions dans la presse (L'Est Républicain). 39 personnes ont demandé à être mises en contact avec l'EIE et 52 personnes se sont inscrites à la liste d'information du PCET.

Suite au succès de ces ballades thermographiques et à la sollicitation d'autres communes, une campagne 2019/2020 sera programmée.



Exemple de flyer distribué / Photos Balades Thermographiques

Fréquentation des balades thermographiques 2019							
Date	Lieu	Nb de flyers distribués	Articles dans l'Est Républicain	Nb de participants	Nb de vues Facebook	Contacts EIE	Contacts PCET
06/02/2019	Raddon-et-Chapendu	200	1	18	1 626	4	9
07/02/2019	Fresse	400	1	18		3	4
12/02/2019	St-Sauveur	900		16	205	10	10
19/02/2019	Plancher-Bas	250		4	3 871	0	3
20/02/2018	Champagney	700	1	22		5	4
27/02/2018	Belfahy	0		11	1516	0	4
28/02/2019	Athesans	300		17		3	6
08/03/2019	Mélincourt	100		8	1560	5	5
13/03/2019	Haut-du-Them	15		10	1440	4	4
14/03/2019	Villersexel	750	1	11		5	3
	Total	3 615	4	135	10 218	39	52

○ Journée Environnement/Sécurité dans l'entreprise Vétuquinol (Magny-Vernois)

Après être intervenu dans l'entreprise VETOQUINOL en 2015 dans le cadre de la "Fête de l'énergie" en collaboration avec l'ADERA, le Pays des Vosges Saônoises a participé, le 6 septembre à une journée Environnement/Sécurité dédiée à l'information et à la sensibilisation des salariés sur plusieurs thématiques.

Concernant la thématique « environnement », plusieurs ateliers ont été mis en place dans différents endroits de l'entreprise.

L'ADERA a animé différents ateliers : éco-gestes, gestion du matériel informatique, gestion des veilles des appareils électriques, choix des modes d'éclairage, les économies d'eau.

Ces ateliers ont attiré environ 50 personnes. Des conseils sur la rénovation énergétique et les énergies renouvelables ont permis également d'orienter sur des solutions techniques et des aides possibles plus d'une vingtaine de personnes.

La thématique de la mobilité a été également au cœur de cette journée.

Un simulateur d'éco-conduite a permis aux salariés de prendre conscience de leur manière de conduire en voiture et de bénéficier des conseils d'un animateur vers une conduite plus sobre.

Le Pays a mis à disposition deux voitures électriques en test, la sienne et une autre prêtée par la Communauté de communes de Rahin et Chérumont. Un parcours avait été tracé dans l'enceinte de l'entreprise pour que les salariés puissent essayer ces véhicules sur lesquels il subsiste encore beaucoup de questions (autonomie, prix, recharge, usages ...). Ces essais ont servi à lever beaucoup de doutes, et conforter certains à passer à l'achat prochain de ce type de véhicule. Une trentaine de personnes ont essayé ces voitures.

Un deuxième parcours dans l'entreprise a permis à une quarantaine de personnes de tester des vélos à assistance électrique prêtés pour l'occasion par la Communauté de Communes des Mille Etangs et provenant de l'Office de tourisme de Melisey.

Ces essais ont permis de démontrer que d'autres modes de transports existent bien, qu'ils sont à la portée de tous et que les trajets du quotidien tel que celui du domicile/travail peut se faire par l'utilisation de modes doux comme le vélo.

○ Réunion élus - La forêt : un levier à la transition énergétique

Le Pays des Vosges Saônoises, a organisé et animé à Melisey le 9 octobre, une réunion d'information et de sensibilisation sur le thème de **la transition énergétique et climatique par la forêt et le bois** qui a réuni une quarantaine de maires, adjoints, conseillers et membres de la commission forêt.

Avec le concours des Communes Forestières de Haute-Saône (COFOR) et du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) cette réunion a travers la prise en compte de la séquestration du carbone en forêt, le stockage du carbone dans les produits bois et la substitution du carbone (énergétique/matériaux) a permis de mettre en avant le rôle clé des élus dans les décisions liées à la forêt communale.

Mikael Poissonnet (COFOR) et Damien Chanteranne (CNPF) ont ainsi présenté aux élus :

- que la forêt est à la fois un réservoir à carbone durant sa croissance, mais également une pompe à carbone permettant d'absorber tous les ans entre 10 et 15 % des émissions nationales de carbone fossile.
- que la gestion durable des forêts maintient, voire augmente le stock de carbone par un approvisionnement régulier de la filière bois.
- que le sol des forêts permet également le stockage de l'eau en profondeur en ces périodes de sécheresse.

Pour renforcer le rôle de la forêt et de ces effets sur leur territoire, il faut :

- Favoriser l'augmentation de la surface forestière,
- Optimiser la gestion forestière favorisant la production de bois d'œuvre,
- Promouvoir les usages hiérarchisés du bois pour des raisons économiques et écologiques (Bois d'œuvre, Bois d'industrie et Bois énergie). Cette hiérarchisation a une répercussion sur les choix sylvicoles allant vers un mélange des essences plus résilientes face au changement climatique actuel.
- Promouvoir le bois dans la commande de publique (construction, mobilier, isolation) et bois local si possible,
- Organiser et structurer une filière courte de bois énergie (chaufferies biomasse, réseau de chaleur).

Une présentation des opportunités des « Projets Carbone » à l'échelle d'un territoire a clôturé cette matinée très riche d'échanges et d'enseignements.

En conclusion, à travers cette rencontre les élus ont pris conscience que les sujets transversaux abordés durant cette matinée constituaient un réel projet de territoire reposant sur la valorisation de la ressource forestière, couplé à une démarche de circuits de proximité.

La lutte contre le dérèglement climatique est un enjeu majeur, l'heure n'est plus à la réflexion mais bien à l'action, à ce titre les collectivités du Pays des Vosges Saônoises ont la capacité de faire de leur forêt et du bois le cœur de leur stratégie énergétique et climatique en développant une filière durable et locale.

MÉLISEY Environnement

La forêt, le refuge de demain ?

La lutte contre le dérèglement climatique est un enjeu majeur et « l'heure n'est plus à la réflexion mais bien à l'action » s'accordaient à dire nombre de participants lors de la réunion d'information concernant le plan climat du Pays des Vosges Saônoises.

Dans le cadre de son plan climat animé par Jean-Philippe Gonant, le Pays des Vosges Saônoises a organisé mercredi dernier à la salle des fêtes de Melisey une réunion d'information et de sensibilisation sur le thème de la transition énergétique et climatique par la forêt et le bois.

Avec le concours des communes forestières (COFOR) et du centre national de la propriété forestière (CNPF) la cinquantaine d'élus et les membres de la commission forêt présents ont pris conscience de leur rôle clé dans les décisions liées à la forêt communale. « Patrimoine, ressource et endroit de loisir, la forêt dont le sol permet le stockage de l'eau en profondeur, lors des sécheresses est à la fois réservoir et

pompe à carbone qui permet d'absorber tous les ans entre 10 à 15 % des émissions de carbone fossile » expliquaient les intervenants. « Favoriser l'augmentation de la surface forestière et optimiser sa gestion pour une meilleure production, renforcera le rôle de la forêt et de ces effets prépondérants ».

Les arbres réservoirs de carbone

La gestion durable des forêts est un levier essentiel pour lutter contre le changement climatique. « On maintient, voire on augmente le stock de carbone par un approvisionnement régulier de la filière bois ». Ce qui devrait conduire les collectivités à promouvoir dans leurs projets, le bois dans les constructions, l'isolation, le mobilier et autant que possible le bois local. Toutefois il faut passer par des modes de vente des bois favorisant les circuits courts et de proximité. Mais la forêt locale, notamment de résineux, va mal. Au rythme des épisodes climatiques récurrents et de plus en plus extrêmes, des attaques scolytiques par exemple, les choix sylvicoles devront s'orienter vers un mélange



La forêt patrimoine et ressource peut contribuer à la lutte contre le changement climatique.

d'essences plus résilientes face au changement climatique et plus résistantes aux insectes.

Des choix qui seront guidés également par des usages hiérarchisés du bois, entre bois d'œuvre, d'industrie et d'énergie, pour des raisons économiques et écologiques. « Les collectivités du Pays des Vosges Saônoises ont la capacité de faire de leur forêt et du bois, le cœur de leur stratégie énergétique et climatique en développant une

filiale durable et locale ». Les 49 % de zones boisées du Pays des Vosges Saônoises doivent permettre un réel projet de territoire valorisant la ressource forestière, couplé à une démarche de circuit de proximité.

La lutte contre le dérèglement climatique est un enjeu majeur et « l'heure n'est plus à la réflexion mais bien à l'action » s'accordaient à dire nombre de participants.

87

En millions de tonnes le CO₂ absorbé par la forêt en France métropolitaine.

■ Elaboration d'un schéma directeur des mobilités douces

L'ADEME a lancé le 14 septembre 2018 un appel à projets intitulé « Vélos et territoires » dont le but est d'accompagner les territoires afin de leur permettre d'anticiper la mise en œuvre du plan vélo de l'Etat, de mobiliser la dotation de soutien à l'investissement sur des projets d'infrastructures cyclables aboutis et, plus globalement, de soutenir les territoires dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre de leur politique cyclable.

Une réunion de travail a donc été organisée avec les Communautés de communes, le 15 octobre 2018 afin d'envisager une réponse à cet appel à projets. Plusieurs sujets ont été abordés compte tenu des projets de voies vertes et liaisons douces sur le territoire. Il est vite apparu la pertinence de mener un schéma directeur vélo sur le territoire afin de coordonner les différents projets et d'en impulser de nouveaux.

Sachant que la mobilité est un enjeu majeur à ce titre (le secteur de la mobilité représente 30% des consommations d'énergie et 38% des émissions de gaz à effet de serre), les élus du Pays ont décidé le 8 novembre de candidater à l'AAP pour la conduite d'un schéma directeur vélo. En décembre 2018, le Pays a donc déposé sa candidature à l'AAP.

En avril 2019, l'Ademe a confirmé que le Pays était lauréat de cet appel à projet.

Des échanges avec les services de l'ADEME et les communautés de communes, des réunions de travail ont permis de préciser le contenu du Schéma Directeur des Mobilités Douces (SDMD) à l'échelle des 6 communautés de communes du territoire.

Les cahiers des charges ont été élaborés en tenant compte des attentes des différents partenaires. La consultation a été lancée le 14 juin 2019 dans le cadre d'un marché à procédure adaptée afin de retenir un bureau d'études.

Cette consultation après publication au BOAMP a fait l'objet de 83 retraits et au final 5 offres ont été déposées. Une première analyse de ces 5 offres s'est déroulée le 2 septembre 2019, et a permis en fonction de critères de valeur technique et de prix de retenir 3 bureaux d'études en vue d'une audition/ négociation de chacun d'eux. L'audition de ces 3 candidats a eu lieu le 9 septembre 2019 à Lure en présence d'un représentant de la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont et de la Communauté de communes du Pays de Lure.

A l'issue de cette deuxième phase d'analyse, l'offre du bureau d'études ITEM est arrivée en tête à l'unanimité au regard du contenu de leur présentation, du prix de leur offre, de leur méthodologie (diagnostic, modalités de concertation, qualité des rendus...) et de leur planning (durée de l'étude : 11mois).



Le 6 novembre 2019 à Lure s'est tenu le premier comité de pilotage du lancement du Schéma directeur des mobilités douces. A cette occasion le bureau d'études ITEM a reprecisé les enjeux et les objectifs de ce schéma directeur, mais également a présenté le déroulement, le phasage et le planning de leur étude.

Pour débiter la première phase de cette étude de diagnostic, un questionnaire interactif a été envoyé fin novembre aux 145 communes du Pays.

▪ **Accompagnement des projets du territoire**

L'accompagnement des porteurs de projets est une mission essentielle du chargé de mission. Selon la nature des projets et les partenaires il intervient de différentes manières : conseils, information sur les financements, partenaires à associer au projet, participation aux groupes de travail....

En 2019, plusieurs projets de production d'énergies renouvelables (centrales photovoltaïques, unités de méthanisation...) ont émergé. Les élus ont été confrontés à de nouvelles problématiques techniques, financières ou de gouvernance liées.

Parmi les projets accompagnés en 2019 (liste non exhaustive) :

○ **Accompagnement des projets dans le cadre du programme LEADER**

Accompagnement de porteurs de projets variés afin de les renseigner sur les aides LEADER possibles et d'intégrer la dimension transition énergétique à leur projet :

- **Giromagny** (Territoire du GAL Leader) : Projet Rénovation Gîte
- **CC Haute Comté** : Etude environnementale voie verte (Avis d'opportunité en CP)
- **Lepuix-gy** (Territoire du GAL Leader) : Rénovation de la mairie avec intégration de bois local
- Agriculteurs : Projet de séchoir à paille Photovoltaïque / Projet de méthanisation
- Projets d'hébergement touristique : Audit énergétique, isolation, chauffage biomasse)
- **CC du Pays de Lure** : Etude de Faisabilité Méthanisation à l'échelle du territoire communautaire et Création de lunettes virtuelles pour sensibiliser au tri des déchets.

○ **Accompagnement des communes et communautés de communes**

Projets de transition énergétique et de rénovation de bâtiments publics : (présentation programme Effilogis/ audit énergétique...)

- **Saint-Sauveur** : Rénovation groupe scolaire / Chaufferie Biomasse/ Réseau de Chaleur
- **Andornay** : Rénovation Mairie + Logement communal
- **Bouligney** : Rénovation Logements / Remplacement chaudière au fioul par chaudière à granulés.

Projets de création d'unité de production d'énergie renouvelable :

- **CC du Pays de Villersexel** : Centrale photovoltaïque au sol sur une friche .
- **Ronchamp et Magny Danigon** : Centrale photovoltaïque au sol sur deux anciens terrils. Les deux communes associées à la **CC Rahin et Chérimont** et à la **CC Pays de Lure** souhaitent développer un projet d'énergie partagée.
- **Vauvillers** : Chaufferie Biomasse/ Réseau de Chaleur et Projet Méthanisation.
- **Passavant la Rochère** : Centrale photovoltaïque au sol sur une ancienne déchetterie
- **Saint Loup sur Semouse** : Chaufferie Biomasse/ Réseau de Chaleur

○ **Entreprises/Industriels**

Accompagnement des entreprises et industriels en collaboration avec le chargé de mission de la CCI Environnement :

- Visites d'entreprises et industries / Présentation des aides
- Accompagnement sur la sobriété énergétique (Remplacement Eclairage/ LED....)
- Etude du potentiel de récupération de la chaleur fatale des unités de production
- Remplacement des chaufferies / Isolation des bâtiments
- Valorisation des déchets / Economie circulaire de proximité

○ **Dispositif CEE-TEPCV**

Le premier semestre 2019 a permis avec la collaboration du SIED, d'aider les communes à finaliser leurs dossiers d'instruction dans le cadre du dispositif CEE-TEPCV.

Grace à cet accompagnement, les 64 projets de travaux éligibles d'isolation, de changement de menuiseries, de remplacement de chaudières, d'installation de pompe à chaleur ou de panneaux solaires thermiques sur le territoire ont pu être tous déposés dans les délais.

Contrat Local de Santé

L'année 2019 a été, dans l'animation du Contrat local de santé, une année de transition avec la fin du Contrat Local de Santé 2016-2019, impliquant la réalisation d'un bilan et la préparation du futur contrat.

▪ Animation et coordination de la démarche santé

Gouvernance

Le Groupement d'Animation Territoriale en Santé (GATS) a été réuni le 12 juin 2019. Lors de cette instance de gouvernance, l'état d'avancement des différentes actions a été présenté aux différents partenaires (institutions, élus, professionnels mobilisés dans le cadre du CLS), ainsi que le bilan provisoire du CLS et les perspectives d'élaboration du futur CLS.



Animation à l'échelle du Pays

L'animation du réseau d'acteurs et la promotion du CLS auprès des acteurs locaux est une mission importante du poste de chargé mission santé. En effet, la mission d'animation doit permettre de créer du lien entre les différents partenaires et d'assurer la programmation et l'exécution des actions.

L'arrivée de la nouvelle chargée de mission a été l'occasion de rencontrer à nouveau les acteurs locaux pour leur présenter le Contrat Local de Santé, recueillir leurs besoins et leurs attentes et les mobiliser pour l'élaboration du futur CLS. Ainsi, la chargée de mission a été à la rencontre des Communautés de Communes, des différents opérateurs de prévention, des acteurs locaux travaillant avec différents publics (MILO, Croix Rouge, Restos du Cœur, Centre Sociaux, Les Francas...).

Coordination et articulation à l'échelle départementale et régionale

L'articulation et la coordination avec l'ARS sont essentielles pour la conduite du Contrat Local de Santé. Ainsi de échanges réguliers ont eu lieu.

De plus des réunions de concertation et d'échanges avec les autres Pays (Vesoul-Val de Saône et Pas Graylois) et l'ARS ont permis de créer une dynamique, de partager et d'échanger sur les connaissances et les expériences.

Lors du Conseil Territorial de Santé (CTS) du 3 décembre 2019, les Pays ont présenté le bilan et le renouvellement des CLS aux partenaires, élus et professionnels de santé de Haute-Saône présents.

Les séminaires régionaux de l'ARS BFC (participation à celui du 18 juin 2019) sont aussi l'occasion d'échanger et de partager avec les autres CLS de la Région BFC. Deux journées (participation à celle du 16 octobre 2019) entre chargés de missions Santé de Franche-Comté ont également permis d'enrichir les connaissances à travers des échanges de pratiques et d'expériences.

Promotion du CLS – Communication

Le site internet et la page Facebook ont permis de communiquer et de promouvoir le Contrat Local de Santé et ses actions.

Le nouveau site internet a été mis en ligne en janvier 2019 et largement alimenté au cours du 1^{er} trimestre 2019.

La page Facebook a également permis d'informer sur les actions organisées sur le territoire du Pays.

▪ Bilan et élaboration du futur Contrat Local de Santé

Une démarche de bilan du CLS 2016-2019 s'est engagée en début d'année. Elle s'est articulée autour de la mobilisation des acteurs de terrain, des échanges sur le suivi des actions avec les différents partenaires et la concertation et coordination avec l'ARS. Un document bilan intermédiaire a été préparé, une synthèse a été présentée lors de la réunion du GATS le 12 juin 2019.

Le Pays a également participé à l'audit du CLS commandité par l'ARS au bureau d'études Acsantis : entretiens, mise en relation, relecture, participation à la réunion de restitution le 26 novembre 2019.

L'élaboration du futur CLS a nécessité de travailler sur la méthodologie à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de santé et du territoire, ainsi qu'aux besoins des acteurs locaux.

La réalisation du **diagnostic** s'est basée sur les données disponibles : le bilan CLS 2016-2019, les résultats et préconisations de l'audit CLS, les retours des différents acteurs, les données de l'ARS, ...

La **définition des besoins** a été menée autour de trois thématiques à l'échelle du département qui ont donné lieu à l'organisation d'ateliers de travail :

- 1- Prévention, promotion de la santé et addictions (7 novembre 2019)
- 2- Santé – environnement (19 novembre)
- 3- Démographie médicale et organisation des soins

Les professionnels de santé, acteurs de la prévention, élus et agents des collectivités ont été invités.

La réalisation de cette phase à l'échelle du département avait pour objectif d'éviter la multiplication des sollicitations des acteurs de la santé (prévention et santé environnement) auprès des trois Pays. Cette mutualisation des réunions n'empêche pas de tenir compte des spécificités territoriales et de mener des réflexions à l'échelle locale. D'ailleurs, le thème de la démographie médicale et l'organisation des soins est traité indépendamment à l'échelle des Pays.

Parallèlement à ces ateliers, des entretiens avec les différents partenaires et acteurs locaux ont été menés. Il s'agissait de leur présenter les grandes lignes du futur CLS et d'échanger avec eux sur les objectifs prévus et les actions sur lesquelles ils souhaitent axer leurs priorités et s'impliquer. La mise en place d'un groupe de travail local permettra de définir les déclinaisons territoriales, communes au département et spécifiques au Pays des Vosges Saônoises.

▪ Appui aux professionnels de santé / Démographie médicale

Dans le cadre des orientations du CLS, le Pays a choisi de travailler sur la démographie médicale et l'appui aux professionnels de santé.

Les actions menées portent aussi bien sur l'appui aux professionnels de santé déjà installés, que sur l'accompagnement des professionnels de santé et des collectivités dans leurs projets de santé ou encore dans la promotion du territoire et de sa dynamique auprès des futurs professionnels de santé.

• Appui aux professionnels de santé déjà installés sur le territoire

Le Pays a proposé plusieurs formations aux professionnels de santé mais a également apporté son appui dans la mise en œuvre de programme ou d'actions de prévention.

Les Rencontres interprofessionnelles permettent aux professionnels de santé de se rencontrer autour d'une thématique. Ils sont à la fois sensibilisés à une problématique ou à une approche thérapeutique, tout en leur permettant de créer un réseau et une dynamique locale.

Leur organisation sur le temps du midi est particulièrement appréciée des professionnels de santé, de même que les documents et informations fournis par les intervenants suite à ces rencontres.

✓ En 2019, le cycle « Addictions » s'est poursuivi sur le territoire de la **Communauté de Communes de la Haute-Comté** (en mairie de Saint-Loup-sur-Semouse).

Après une première rencontre en novembre 2018 sur les addictions, l'association Répit70 a développé la thématique lors de 4 rencontres en 2019 :

- Le 22 janvier 2019, 11 professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers, pharmaciens, chirurgien-dentiste...) ont été sensibilisés aux nouveaux traitements en alcoologie.



- Le 9 avril 2019, Répit 70 a proposé aux 14 professionnels de santé présents une information sur « *Le bon usage des Médicaments de Substitution aux Opiacés* ».

- Le 11 juin 2019, 12 professionnels de santé ont profité de l'intervention de Répit70 sur « *Repérage Précoce Intervention Brève Motivationnelle – Alcool* ».



- A la demande des professionnels de santé et sur proposition de Répit 70, une rencontre supplémentaire a eu lieu le 8 octobre 2019. Ainsi 8 professionnels de santé ont eu une information sur « *Tabac, cannabis de la Réduction des Risques du Sevrage* ».

✓ Sur le territoire de la **Communauté de Communes des Mille Etangs** (dans les locaux de la CCME à Mélisey), c'est le cycle « *Testez des outils motivationnels pour intégrer l'Education Thérapeutique du Patient (ETP) dans la pratique professionnelle* » qui s'est poursuivi sur l'année 2019, après une première rencontre organisée en décembre 2018. 3 autres rencontres ont été proposées durant l'année 2019 :

- Le 11 avril 2019 et le 05 juillet 2019, il a été proposé aux 10 professionnels de santé présents de tester de nouveaux outils motivationnels
- Le 4 octobre 2019, 10 professionnels de santé étaient présents pour suivre la dernière formation du cycle.



A cette occasion, ils ont souligné l'intérêt porté à la fois sur ce cycle de formation, mais plus globalement aux rencontres interprofessionnelles et ont soumis des thématiques qui pourraient être traitées à l'avenir.

✓ Le 18 avril 2019 de 20h à 22h, le Pays et l'ASEPT FC ont proposé aux professionnels de santé du Pays une formation « *Prévention et dépistage des cancers cutanés* » à Lure.



Les 24 professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmières, ...) de Luxeuil, Villersexel, Lure, Mélisey, Saint-Sauveur... qui ont participé à cette formation ont été très satisfaits de l'intervention.

✓ Dans le cadre de l'action **Grossesse et addictions** portée par le Pays, l'ANPAA et le Groupement Addictions FC, une formation sur 3 jours (19 novembre, 26 novembre 2019 et 28 janvier 2020) a été animée par le GA-FC et le Réseau Périnatalité à destination de 10 professionnels de santé et du médicosocial. Cette formation a permis de sensibiliser les participants aux conduites addictives pendant la grossesse et aux outils et techniques existants. Cette formation a également été l'occasion de présenter le programme POME.

Le travail d'appui au programme POME (Prévention Mère Enfant) entrepris en 2018 a été poursuivi durant l'année 2019. Le Pays a accompagné le RéPPOP et les professionnels du secteur (sages-femmes libérales, diététiciennes libérales, médecin PMI) pour développer ce programme d'éducation thérapeutique destiné aux femmes enceintes.

Le Pays a ainsi développé des outils de communication (affiches-flyers) et contribué à la mobilisation et à la promotion du programme auprès des acteurs locaux (professionnels de santé et médico-social).



- **Accompagnement des professionnels de santé et des collectivités dans leurs projets de santé**

Le Pays a poursuivi son travail d'accompagnement des professionnels de santé et des collectivités dans le montage et le portage de leurs projets de santé :

- Une réunion d'information a été proposée le 7 février 2019 entre les professionnels de la **Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Mélisey**, la CPAM et l'ARS. Cette rencontre a permis d'apporter des informations précises aux professionnels de santé sur le montage de leur projet de santé. Le Pays a également été à l'écoute de la Communauté de Communes dans sa recherche de professionnels de santé pour cette MSP. Le Pays a ainsi rencontré dès septembre la future dentiste pour l'informer et étudier les aides à l'installation mobilisable.
- Lors des rencontres organisées (24 juin, 25 novembre, 09 décembre) au **Pôle de Santé de Lure**, le Pays a accompagné les professionnels de santé et sollicité l'appui de partenaires (FEMASCO, CPAM) pour répondre aux différents questionnements, notamment autour des projets de santé (MSP et Centre de Santé) et de leur articulation. L'accompagnement pourra être poursuivi sur la coordination et la programmation d'actions de prévention communes.

La chargée de mission Santé a accompagné des professionnels de santé dans leur projet d'installation à différents stades (informations sur les aides, mise en relation avec les collectivités et les différents partenaires institutionnels, suivi de l'avancée des projets...) :

- un médecin généraliste à **Conflans-sur-Lanterne** et une infirmière Asalée qui souhaitait réfléchir à un projet de regroupement (rencontre le 11 janvier 2019)
- un kinésithérapeute qui souhaitait s'installer sur la commune de **Conflans-sur-Lanterne** (en cours)
- un chirurgien-dentiste pour un projet d'installation dans la future MSP de **Mélisey** (horizon juin 2020)
- deux étudiantes de médecine générale en thèse pour un projet d'installation à **Saint-Loup-sur-Semouse** (horizon septembre 2020)
- Une infirmière souhaite développer un projet à **Plancher-les-mines...**

Des contacts ont également permis d'apporter des éléments sur les modalités de financement des projets (réhabilitation d'un bâtiment pour le regroupement de professionnels de santé à **Ronchamp**).

Le Pays est resté tout au long de l'année en veille sur les besoins des collectivités et des professionnels de santé, sur les projets émergents à l'échelle du territoire et sur les différents dispositifs mis en place en faveur de la démographie médicale.

- **Promotion du territoire et de sa dynamique auprès des futurs professionnels de santé**

Afin d'impulser et animer une démarche favorable à l'installation de professionnels de santé, il est important de mener des actions en direction des étudiants de santé. Ces actions se sont inscrites en grande partie dans une démarche conjointe avec le Pays Vesoul-Val de Saône et le Pays Graylois.

Des premiers contacts ont également été établis avec des étudiants de médecine de la faculté de Besançon afin de faire connaître les actions du Pays et l'accompagnement que celui-ci peut proposer aux étudiants (pendant leurs stages ou pour une future installation).

Séminaire des internes

Lors de la session d'accueil des internes au GH70 en mai 2019, l'ARS et les Pays ont présentés aux 40 nouveaux internes les projets en Haute-Saône, les différents modes d'exercice, les dispositifs d'aide et le rôle des Pays dans l'accompagnement.

A cette occasion, un questionnaire a été diffusé aux internes afin de connaître leur projet professionnel et leurs attentes, tant sur le niveau d'information que sur l'organisation de temps conviviaux pendant leur stage sur le territoire.

Toutefois, aucune action n'a pu être mise en place suite à cette session. De plus, l'ARS et les Pays n'ont pas pu assister à la session des internes d'octobre.

Il sera donc nécessaire de réfléchir à de nouvelles modalités d'intervention auprès des internes du GH70.



Educ'Tour

L'Educ'Tour s'inscrit dans le cadre du séminaire de formation interprofessionnel « Apprendre à travailler ensemble », porté par l'Association Française pour le Développement de l'Education Thérapeutique - AFDET. Une centaine d'étudiants (futurs médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, assistantes sociales, psychologues, orthophonistes et sages-femmes) travaillent sur « un projet de santé médico-social pluri professionnel sur le territoire » et participent à la journée organisée par l'ASEPT, les Pays et l'ARS.

En 2019, l'Educ'Tour a eu lieu le 29 janvier sur le territoire des Pays Graylois et Vesoul Val de Saône. Le Pays a participé à cette journée et a apporté un appui logistique et son soutien dans l'organisation.

Au cours de l'année 2019, la préparation de l'Eductour 2020 prévu le 27 janvier a donné lieu à plusieurs réunions de travail pour définir et faire évoluer le format afin de mieux correspondre aux attentes des étudiants et des partenaires locaux. Cette journée se déroulera sur les territoires des 3 Pays et s'articulera autour de la construction du projet de santé interprofessionnel des étudiants.

Session d'accueil

Cette année, seul le Pays Vesoul Val de Saône a accueilli des Néerlandais lors de la session d'accueil. En effet, on ne comptait aucun professionnel de santé parmi les potentiels installés. Toutefois même si le Pays n'était pas présent lors de la session d'accueil, des échanges avec le Pays Vesoul Val de Saône ont permis de se tenir informé et d'apporter un appui à l'organisation.

▪ Actions de prévention

Les actions menées en 2019 portaient sur les axes « *Promouvoir les actions de prévention et améliorer le parcours de santé des populations* » et « *Développer un cadre de vie favorable à la santé* » du Contrat Local de Santé. La réalisation de ces actions a évolué tout au long de l'année en fonction des opérateurs et des nouveaux partenaires rencontrés.

Le travail de la chargée de mission santé a donc porté selon les actions sur du **suivi**, de la **coordination**, de la **programmation** voire de l'animation. En effet, un certain nombre d'actions portées par des opérateurs ne nécessitent pas de coordination mais simplement un suivi de la réalisation des actions. D'autres actions nécessitent une coordination et une programmation. Dans ce cas, le rôle de la chargée de mission est important pour accompagner les acteurs locaux et impulser une dynamique entre les différents partenaires.

• Actions réalisées dans le cadre du CLS ayant fait l'objet d'un suivi uniquement

De nombreux opérateurs interviennent sur le territoire sans avoir besoin d'un appui du Pays. Ces actions sont principalement réalisées au sein de l'éducation nationale : **CrokiBouge, Paroles en tête, Vie affective et sexuelle...**

Les actions inscrites dans le Contrat Local de Santé qui sont réalisées font pour la plupart l'objet d'un bilan qui est transmis au Pays. Ponctuellement, les opérateurs peuvent faire appel au Pays pour de la promotion de l'action ou encore lors de la recherche de nouveaux partenaires.

• Coordination d'actions et appui aux montages de projets

D'autres actions nécessitent un appui de la part du Pays, tant sur l'approche méthodologique que par sa connaissance du territoire et de différents acteurs (locaux et/ou opérateurs).

- La Mutualité Française BFC a fait appel au Pays pour la mise en place de l'action « **L'âge des pourquoi ?** ». Le Pays a fait le lien avec le groupe périscolaire de Champagny et la Mutualité Française pour programmer cette action à la rentrée 2019.
- La Mutualité Française a également sollicité le Pays en septembre 2019 pour la mise en œuvre de ces **ateliers Bien vieillir** sur le territoire (mise en relation avec les acteurs locaux).
- Le Pays a ponctuellement mis en relation les acteurs locaux demandeurs d'une sensibilisation **M'T dents** avec le service prévention de la CPAM, afin que ce dernier puisse proposer une action auprès des enfants (périscolaire, centre sociaux...).
- Le Pays a utilisé sa connaissance des acteurs locaux pour mobiliser les participants aux différents ateliers et formations proposés par l'IREPS dans le cadre du CLS : 10 participants à la **formation Nutrition des 8-18 ans**, le 14 et 15 octobre 2019 à Luxeuil-les-Bains
- Le Pays a accompagné la CC Pays de Lure dans le montage de leur journée **Parcours du Cœur** à la base de la Saline le 15 mai 2019, notamment sur la mobilisation de partenaires.

Le Pays est également partie prenante dans les réflexions menées par les différents acteurs locaux pour la mise en place d'actions en lien avec la santé :

- Journée Santé du 4 juin 2019 organisée par la MILO de **Luxeuil** et Journée Santé du 19 décembre 2019 au Lycée Lumière,
- Projet « **Bien dans tes baskets** » porté par la MDA et le CSC de **Luxeuil**
- Réflexion sur la mise en place d'un **atelier santé à destination du public vulnérable** à Lure (MILO, Croix Rouge, Restos du Cœur, AAMI70, CSC de Lure...)
- Travail avec l'Association Mosaïque Lupéenne de **Saint-Loup** sur leurs projets **Vélo et Sport** en 2020 et articulation avec l'approche santé du CLS.

La participation à ces réflexions a permis d'orienter les porteurs de projets vers différents partenaires, de compléter le projet par différentes actions (par exemple promotion de l'action Parcours du cœur auprès des différents acteurs locaux susceptibles de s'y impliquer, information sur le PNNS) ou de coordonner les actions en s'appuyant sur le réseau de partenaires. De façon informelle, les différentes rencontres avec les acteurs locaux et les partenaires ont permis une mise en relation entre différents acteurs pour la mise en place d'actions de prévention (par exemple : Action de sensibilisation au tabac auprès d'un groupe de 10 jeunes de la Mission Locale de Lure par Répit70 le 19 novembre 2019).

- **Actions de prévention portées par le Pays et les partenaires**

✓ Les **campagnes de dépistages organisés des cancers** menées dans le cadre des campagnes nationales sont coconstruites avec les associations et les acteurs locaux. En 2019, le Pays a largement contribué à l'organisation de la Journée de prévention Mars Bleu organisé le 7 mars à Luxeuil-les-Bains.

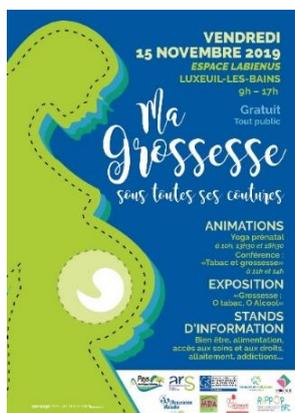
Le Pays a aussi soutenu certaines actions dans le cadre d'Octobre Rose (Marche lupéenne le 13 octobre, Course Rose à Luxeuil le 26 octobre 2019).

Le Pays a également fait le lien entre les partenaires (CPAM) et les acteurs locaux (Croix-Rouge, Pôle de santé de Lure, ...) pour l'organisation de stands d'information sur le thème des dépistages (10 octobre 2019, 13 janvier 2020).



✓ Le Pays a poursuivi le travail de **promotion du Centre d'Examen de Santé** en assurant la coordination entre associations locales (CADA, Croix-Rouge, Restaus du cœur) et CES : présentation du CES auprès du public des différentes associations (16 mai et 24 mai 2019), planification de rendez-vous groupés (30 avril et 17 septembre pour le CADA de Saint-Loup, 27 mai et 12 juin pour la Croix Rouget et les Restos du Cœur de Lure) et organisation-financement de transport (27 mai et 12 juin 2019).

✓ En complémentarité avec la formation **Grossesse et addictions** proposée aux professionnels en novembre 2019 (et janvier 2020), une journée de sensibilisation grand public « **Ma grossesse sous toutes ses coutures** » a été organisée le vendredi 15 novembre 2019 à Luxeuil-les-Bains par le Pays en collaboration avec l'ANPAA, le GA-FC et le Réseau Périnatalité.

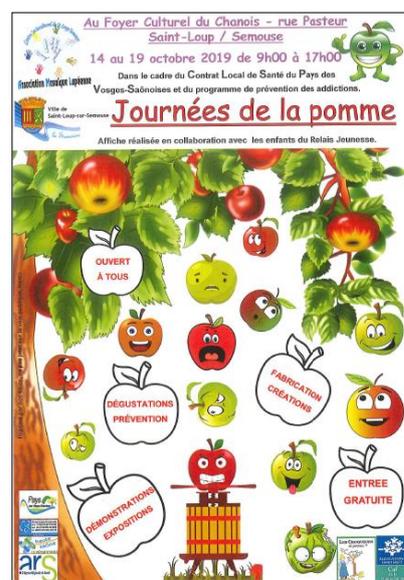


L'organisation de plusieurs réunions préparatoires (15 février, 13 juin, 11 juillet) a permis la construction de la journée et la mobilisation de plusieurs partenaires. Une réunion auprès des professionnels intervenant auprès des femmes enceintes (10 mai 2019) et une réunion avec les acteurs locaux de Luxeuil (02 octobre 2019) a également permis d'étoffer l'offre lors de la journée. Le Pays a assuré la communication (conception et impression d'affiches et flyers, diffusion, communiqué de presse).

Au-delà de l'accueil et de l'information du public, cette journée a permis de rencontrer de nouveaux acteurs et de consolider le réseau de partenaires.

Le bilan de cette journée avec les différents partenaires permettra de réfléchir à de nouvelles formes d'interventions pour continuer à sensibiliser aux risques durant la grossesse.

✓ Le Pays a apporté son appui (13 février, 13 mai, 27 juin et 26 septembre 2019) pour l'organisation **des Journées de la Pomme**. Celles-ci se sont tenues du 14 au 19 octobre 2019 à Saint-Loup-sur-Semouse. Plus de 650 personnes (principalement des élèves) ont pu être informées et sensibilisées aux différentes thématiques (nutrition, hygiène bucco-dentaire, addictions, fabrication de jus de pommes, croqueurs de pommes ...).



✓ La promotion du **Pass Santé Jeunes** a été conduite par les trois Pays et l'IREPS à travers l'organisation d'un Café pédagogique Pass Santé Jeunes (matinée du 9 avril 2019 – présentation d'outils en promotion de la santé) et de la Journée départementale le 14 novembre 2019 sur la thématique du sommeil. Ces lieux de rencontres permettent aux professionnels en lien avec les jeunes (infirmières scolaires, animateurs, ...) de s'informer sur les différentes thématiques et sur les outils existants. Ce sont également des lieux d'échanges très appréciés.

✓ En lien avec le RéPPOP (Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique), le Pays a assuré un rôle de coordination pour le suivi et la mise en place des **ateliers Pass Sport Forme à Vauvillers, Saint-Loup-sur-Semouse Mélisey et Faucogney-la-Mer**.

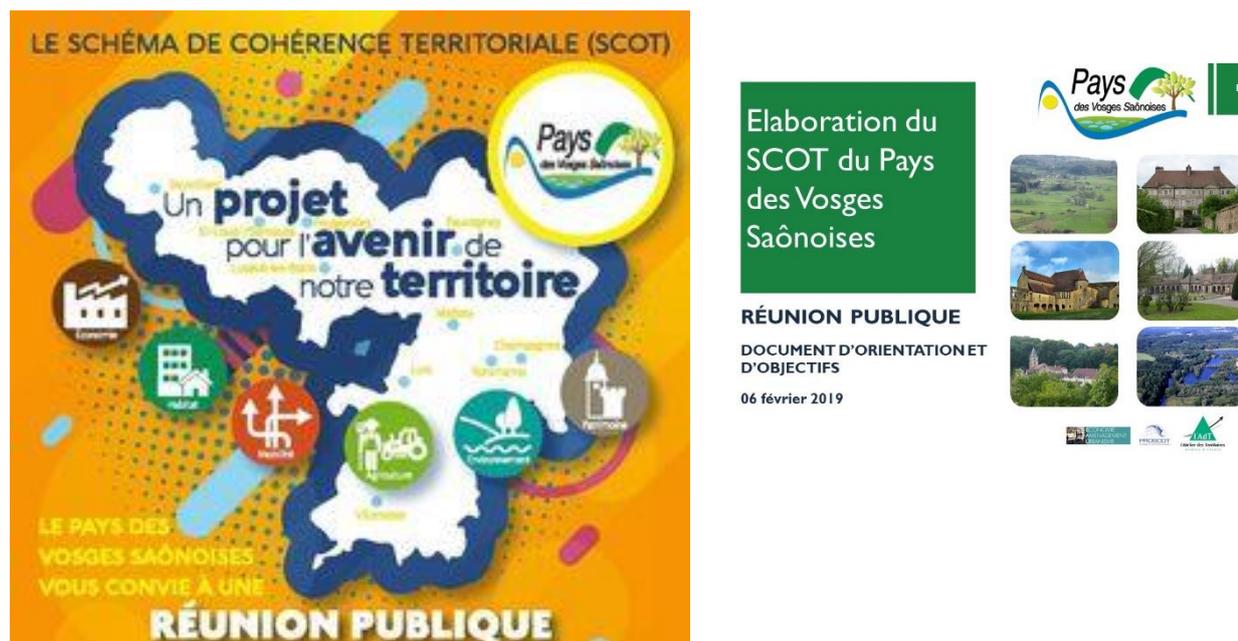
Schéma de Cohérence Territoriale

L'année 2019 a principalement porté sur la finalisation du projet de SCOT en vue de son arrêt et de son approbation.

▪ L'élaboration du SCOT

En janvier en début d'année le document d'orientations et d'objectifs (DOO) a été finalisé et présenté aux personnes publiques associées (PPA) et au public les **6 février** et **7 février**.

Des affiches ont été diffusées dans toutes les communes afin de communiquer largement sur l'organisation de cette réunion publique, le but étant de mobiliser et d'intéresser la population au document.



Le **28 février**, le projet de DOO a été présenté aux élus du bureau et du comité de suivi SCOT.

Le **26 mars**, le président du Pays et son équipe technique ont rencontré le directeur de la DDT et ses agents pour un échange sur le projet avant son arrêt.

En vue de l'approbation, le Pays a remis en main propre à chaque communauté de commune un dossier papier du projet de SCOT ainsi qu'une version numérique envoyée par mail.

A l'issue d'une présentation animée par les bureaux d'études en charge de l'élaboration du SCOT, le comité syndical du Pays a arrêté le projet de SCOT et le bilan de la concertation le **9 avril** à 32 voix pour, 11 contre et 3 abstentions.

Suite à l'approbation du projet de SCOT, le Pays a envoyé aux sièges de chaque commune et communauté de commune un exemplaire de la délibération pour qu'elle soit affichée pendant au moins un mois (article R143-7 du code de l'urbanisme). Un certificat d'affichage a également été joint à chaque courrier.

La période réglementaire de consultation des PPA de 3 mois a été lancée en mai par l'envoi en version numérique du projet complet de SCOT à tous les acteurs ayant participé aux ateliers de travail et réunions. Le Pays a ensuite procédé à la préparation des dossiers papiers pour les PPA obligatoires (article L143-20 du code de l'urbanisme) et a procédé à l'envoi ou la distribution en main propre des dossiers (contre récépissé de dépôt).

Avant le terme de la période de consultation, le Pays a recontacté chaque PPA afin de lui rappeler la date limite de réponse et de s'assurer que chaque PPA avait bien pris connaissance du dossier.

Le **14 juin**, le Président du Pays accompagné de la chargée de mission SCOT et du bureau d'étude EAU ont présenté le projet de SCOT devant la Commission départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF). Le Pays a travaillé en collaboration avec le bureau d'études sur la présentation conformément au modèle fourni par la DDT.

Pendant l'été, le site internet du Pays a été mis à jour notamment pour intégrer les présentations des réunions du mois de février, ainsi que le bilan de la concertation et la délibération portant arrêt du SCOT. Un onglet a également été ajouté pour intégrer les suites de la procédure d'élaboration du document.

Extraits du site internet du Pays

Téléchargements

Téléchargez **la délibération du 9 avril 2019 portant arrêt du projet de SCOT et du bilan de la concertation**

Téléchargez **le bilan de la concertation** arrêté par délibération du 9 avril 2019

Téléchargez le diaporama diffusé lors de **la réunion publique de présentation du DOO** du 7 février 2019



Téléchargez le diaporama diffusé lors de **la réunion de présentation du DOO aux personnes publiques associées** du 6 février 2019



Qu'est-ce qu'un SCOT?

L'élaboration du SCOT

→ Le diagnostic

→ Le PADD

→ Le DOO

→ Arrêt / consultation des PPA

La concertation

Lettres d'information

Contact / Documents à télécharger

Accueil > SCOT > L'élaboration du SCOT > Arrêt / consultation des PPA

ARRET DU SCOT

Le projet de SCOT a été arrêté par une délibération du comité syndical en date du 9 avril 2019. La délibération du 9 avril 2019 portant arrêt du projet de SCOT et du bilan de la concertation est à télécharger dans la rubrique " contact / documents à télécharger ".

CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

Le projet de SCOT ainsi arrêté est actuellement soumis pour avis aux personnes publiques associées en vertu de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme. Les personnes publiques associées ont trois mois pour émettre un avis dès la réception du dossier. A défaut de réponse une fois ce délai passé, leur avis est réputé favorable. Les avis des personnes publiques associées exprimés seront versés au dossier d'enquête publique.

Le **11 juillet**, une rencontre a été organisée avec le DDT et ses services en présence du Président du Pays afin d'échanger sur les points de blocage avant que l'Etat ne rende son avis.

A l'issue de la consultation des personnes publiques associées le projet de SCOT a reçu :

- Un avis réservé de l'Etat
- Un avis défavorable de la chambre d'agriculture et de l'INAO et des communautés de communes du Pays de Luxeuil et de la Haute Comté
- Un avis favorable de la CCI, CMA, de la communauté de commune du Pays d'Héricourt, du SCOT du territoire de Belfort et des communautés de communes des 1000 Etangs, de Rahin et Chérimont, du Pays de Lure et du Pays de Villersexel.
- Un avis favorable assorti de remarque du Pays de Vesoul Val de Saône, du PNR des ballons des Vosges, du Commissariat de massif et du conseil départemental.

Le Conseil Régional et le SCOT des Vosges Centrales n'ont pas rendu d'avis dans le délai imparti mais ont transmis au Pays une note technique.

Une synthèse des avis PPA a été réalisée puis transmise aux élus en vue du bureau de présentation des résultats de la consultation.

Rapport d'activité 2019 – PETR Pays des Vosges Saônoises

Toujours pendant la phase de consultation, la chargée de mission SCOT a commencé à préparer la phase suivante qui est la **phase d'enquête publique** (documentation, dossier d'enquête publique, avis et arrêté d'enquête publique, commande des registres d'enquête publique, registre dématérialisé...). Ainsi, début septembre le Pays a saisi le Président du Tribunal administratif de Besançon afin qu'il désigne une commission d'enquête. Une commission a été désignée par une décision du **9 septembre**.

Le **10 septembre** une première rencontre a eu lieu entre l'équipe technique du Pays, la présidente de la commission d'enquête et un commissaire, afin notamment de présenter la procédure et ses modalités d'organisation. Un dossier d'enquête publique a été remis à chaque commissaire enquêteur.

Des temps d'échanges ont été organisés avec les élus des communautés de communes de la Haute Comté et du Pays de Luxeuil qui avaient rendu un avis défavorable sur le projet.

Le **11 septembre** le Président du Pays, son équipe et le bureau d'étude EAU ont rencontré les élus référents du Pays de Luxeuil afin de mieux comprendre leur position et leur proposer des solutions.

Une réunion similaire avait été proposée aux élus de la Haute Comté mais a dû être annulée faute de disponibilité des élus.

Le même jour, le **11 septembre**, une réunion du bureau et du comité de suivi SCOT a été organisée afin présenter aux élus les différents avis recueillis. Le bureau d'études a proposé aux élus plusieurs réponses à apporter à certaines remarques. A l'issue de ce bureau, il a été convenu de retravailler le projet pour le rendre plus conforme aux exigences de l'Etat notamment en proposant un phasage du développement démographique, ce qui avait été proposé un peu plus tôt dans la journée aux élus de Luxeuil pour répondre à leurs inquiétudes.

Le **17 septembre**, le Pays a à nouveau rencontré la DDT pour lui faire part de la décision des élus prise lors du bureau de septembre. A cette occasion, il a été convenu que les agents de l'Etat travailleraient en étroite collaboration avec l'équipe du Pays afin d'améliorer le projet de SCOT mais sans le modifier substantiellement.

Le **26 septembre**, une seconde réunion de travail a eu lieu au Pays avec la commission d'enquête au complet. L'équipe technique du Pays a présenté les enjeux et points clés du projet ainsi que les points de blocage. Les documents de l'enquête ont été finalisés avec l'aide des commissaires.

Le **27 septembre** le Préfet de Haute-Saône a souhaité rencontrer le Président du Pays. A l'issue de cet entretien, il a été décidé de suspendre l'ouverture de l'enquête publique afin de poursuivre les travaux avec les services de l'Etat.

Le Pays s'est engagé à faire un travail d'actualisation sur les friches industrielles et les Zones d'Activités d'Economiques. Le Pays a donc rencontré chaque communauté de communes individuellement :

- **24 septembre** CC 1000 étangs
- **25 septembre** CC Haute-Comté
- **26 septembre** CC Pays de Villersexel
- **30 septembre** CC Pays de Lure
- **30 septembre** CC Rahin Chérimont
- **2 octobre** CC Pays de Luxeuil

Le **9 octobre** un tableau mettant en parallèle les remarques de l'Etat et les propositions apportées par les bureaux d'études a été remis à la DDT. Une réunion de travail avait été fixée au 14 octobre mais a été annulée par la DDT car ses agents préféraient travailler en interne avant de rencontrer les techniciens du Pays. Un retour de la DDT a été apporté par courrier fin décembre.

Le **5 décembre** les membres du bureau et du comité de suivi SCOT ont à nouveau été conviés afin de décider des suites à donner à la procédure (échéances, élections, enquête publique, approbation...).

▪ Suivi des documents d'urbanisme

Le Pays des Vosges Saônoises est compétent pour formuler des avis sur les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités et sur les demandes de dérogation dans le cadre des ouvertures à l'urbanisation (dont l'instruction est dévolue à l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2017). Aussi, l'étude des documents d'urbanisme et la rédaction d'avis a été réalisée au fil des sollicitations.

Ainsi, en juillet le Pays a été sollicité pour rendre un avis sur la révision simplifiée du PLU de Faucogney-Et-la-Mer.

2 PLUI sont en cours d'élaboration dans les communautés de communes de la Haute Comté et de Rahin et Chérimont.

Le Pays a pris connaissance de l'état d'avancement des dossiers et a été convié pour le PLUI de la CCRC à deux réunions PPA : le 4 juillet (présentation du diagnostic) et le 12 décembre (présentation de l'armature urbaine).

Pour le PLUI de la Haute Comté, la chargée de mission SCOT a plusieurs fois échangé avec les techniciens de la communauté de communes, notamment pour s'assurer de la compatibilité du projet de PLUI au projet de SCOT (échanges réguliers par mails, appels téléphoniques, rencontres du 18 et 25 septembre).

Le Pays des Vosges Saônoises porteur d'un SCOT est de ce fait Personne Publique Associée pour les territoires limitrophes. Ainsi la chargée de mission a pu prendre connaissance du projet d'élaboration du PLUI de la communauté de communes des Vosges du Sud et également suivi la révision du POS de Saulnot afin de permettre l'implantation d'un projet de parc éolien.

La chargée de mission a étudié avec intérêt le projet de révision de SCOT des Vosges Centrales.

La chargée de mission a participé à une réunion de présentation de la démarche d'évaluation du SCOT du Grand Belfort portée par l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort le 24 septembre.

Enfin, le Pays a participé à une journée de travail sur le SDAGE 2022-2027 du 10 décembre. A noter que le SCOT devra intégrer et être compatible au SDAGE.

▪ InterSCOT

Une démarche d'interSCOT a été lancée en 2016 avec les Pays Graylois et Vesoul Val de Saône.

En 2019, la chargée de mission SCOT a participé à trois réunions de travail dans le cadre de l'interSCOT.

Ces réunions portaient principalement sur un point d'actualité sur l'élaboration de chaque SCOT ainsi que du partage d'informations. Le sujet principalement traité lors de ces réunions était le SRADDET porté par la Région.

- Réunion du **6 mai** : retour sur la réunion PPA du 18 avril.
- Réunion du **26 juillet** : étude en commun du projet de SRADDET arrêté le 28 juin.
- Réunion du **16 septembre** : préparation des observations et interrogations pour la rédaction d'un avis en tant que personnes publiques associées.

Le SRADDET a été l'un des sujets de travail en commun les années précédentes et se poursuivra en 2020 jusqu'à l'approbation.

▪ SRADDET

Le Pays des Vosges Saônoises a participé aux réunions, groupes de travail et autres travaux qui auront lieu dans le cadre de la co-construction du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

- Réunion de travail groupe restreint SCOT-PLUi-PNR du 18 avril : l'équipe SRADDET de la région a présenté la version 1 du document qui a pris en compte un certain nombre de remarques qui avaient été formulés suite à la communication de la version 0 fin d'année 2018. De nouveaux échanges ont eu lieu sur la base de cette présentation et la Région a pris note des différentes remarques.
- Réunion PPA du 19 juin : La Région a présenté à l'ensemble des PPA le projet tel qu'il a été arrêté le 28 juin. Cette réunion a donné lieu à beaucoup d'échanges avec les partenaires présents dans la salle.



La chargée de mission SCOT a étudié avec intérêt le projet de SRADDET au regard du projet de SCOT. Compte tenu de la période « arrêt de projet du SCOT » et du travail sur le document suite aux avis des personnes publiques associées pendant la phase de consultation sur le projet de SRADDET arrêté, le Pays n'a pas rendu d'avis sur le projet de SRADDET.

Le fonctionnement du Pays

▪ Les ressources humaines

En 2019, les effectifs du Pays étaient de 7 agents. Il y a eu plusieurs mouvements dans l'équipe :

Ainsi l'équipe du Pays était composée :

- d'un **chargé de mission Plan Climat Energie Territorial**

Thibault Aubertin chargé de mission en poste depuis juillet 2012 a quitté ses fonctions fin février. Jean-Philippe Gonant a été recruté le 8 février. Ainsi une période de tuilage de quinze jours a eu lieu en février entre les deux chargés de mission.

- d'une **chargée de mission Santé**

Emilie Lovy en poste depuis 2014 a quitté ses fonctions en mars. Charline Couterut, a été recrutée pour la remplacer à compter du 1^{er} juin.

- d'une **chargée de mission SCOT**

Florence Guillon en poste depuis février 2016 avait demandé sa mutation au 31 décembre 2018. Laura Mengin a débuté sa mission en mars 2019.

- d'une **chargée de mission LEADER**

Aurore PERREAU, en poste depuis janvier 2016.

- d'une **assistante administrative – gestionnaire LEADER**

Yvana SARRE, en poste depuis février 2016 (contrat de 30h30)

- d'une **assistante administrative**, à temps partiel

Catherine ORTEGA, en poste depuis 2005 (à temps partiel - 60%).

- d'une **directrice**

Laure BATAILLE, en poste depuis 2007.

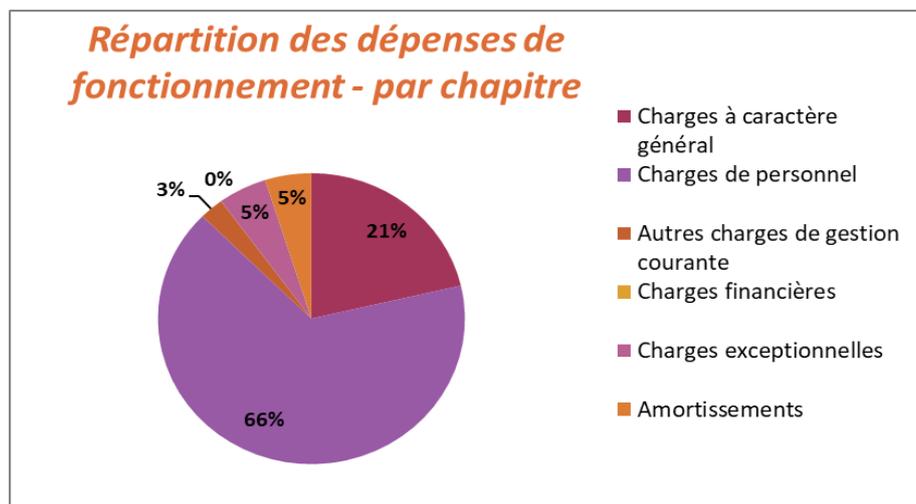
Le financement du Pays

Les ressources du Pays

Le fonctionnement de la structure et les actions menées sont financés :

- par des **subventions** de la région, de l'union européenne, de l'ARS et de l'ADEME **sur l'ingénierie**.
- par des **subventions sur les actions** portées par le Pays, ces subventions évoluent d'une année sur l'autre en fonction de la nature des projets.
- par la **cotisation** des communautés de communes. Cette cotisation est calculée sur la population totale (données actualisées INSEE au 1^{er} janvier). Le montant de la cotisation en **2019 était de 2.70€/habitant**.

Les dépenses de fonctionnement



Total dépenses de fonctionnement : **379 768,54€**

Résultats du compte administratif 2019

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	391 967,88	701 557,75	
Report : excédent 2018		84 184,74	
TOTAL	391 967,88	785 742,49	393 774,61 Excédent de fonctionnement
Investissement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	82 141,12	29 390,64	
Report excédent 2018		65 587,39	
TOTAL	82 141,12	94 978,08	12 836,96 = Excédent d'investissement à reporter

▪ La gouvernance

COMITE SYNDICAL

53 délégués issus des Communautés de communes
C'est l'organe délibérant du Pays

Il s'est réuni à 3 reprises en 2019 :

- 14 février : 28 présents
- 9 avril : 46 présents
- 3 octobre : 29 présents

Soit en moyenne un taux de participation de 68 %.

BUREAU

1 Président - 4 Vice-Présidents - 11 membres
Il propose les orientations du Pays

Il s'est réuni 4 à reprises en 2019 :

- 28 février,
- 4 juillet,
- 11 septembre,
- 5 décembre.

Les réunions de bureau ont été organisées dans le cadre de comités de suivis SCOT, c'est-à-dire avec les membres du bureau ainsi que les élus référents SCOT des communautés de communes.

▪ Extrait du registre des délibérations 2019

Comité syndical du 14 février 2019

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2019.
2. Ingénierie de projet – PCET – Année 2019
3. Approbation du plan de financement et demandes de subventions.
4. Ingénierie de projet – SCOT – Année 2019
5. Approbation du plan de financement et demandes de subventions.
6. Ingénierie de projet – Santé – Année 2019
7. Approbation du plan de financement et demandes de subventions.
8. Convention d'accompagnement de l'URACOFOR pour animer le volet forêt du programme d'actions du PCET.
9. Renouvellement du contrat de ligne de trésorerie
10. Modification de la délibération de création du poste de chargé de mission PCET.
11. Modification de la délibération de création du poste de chargé de mission LEADER.
12. Modification de la délibération de création du poste de chargé de mission Santé.
13. Modification de la délibération de création du poste de chargé de mission urbanisme – SCOT.

Comité syndical du 9 avril 2019

- 1 Bilan de la concertation et arrêt du projet de SCOT.
- 2 Territoires d'industrie : Présentation et coordination de la démarche.
- 3 Approbation du compte de gestion 2018.
- 4 Approbation du compte administratif 2018.
- 5 Budget – Affectation du résultat 2018.
- 6 Vote des cotisations 2019.
- 7 Vote du budget primitif 2019.
- 8 Amortissement des biens – 2018.
- 9 Convention de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort – Avenant 2019.

Comité syndical du 3 octobre 2019

- 10 Schéma directeur des mobilités douces : attribution du marché
- 11 Schéma directeur des mobilités douces : approbation du plan de financement
- 12 Territoires d'industrie : animation du dispositif
- 13 Programme LEADER : projet de coopération, groupement de commande
- 14 Programme LEADER : projet de coopération, résidence de création sur le thème de la transition énergétique
- 15 Animation -gestion du programme LEADER 2014-2020 Approbation du plan de financement et demandes de subventions-2019
- 16 Création de poste : assistante administrative, gestionnaire LEADER
- 17 Autorisation de signature : convention avec le CDG 70 « accompagnement à la nomination stagiaire »
- 18 Modification de la délibération relative au compte épargne temps
- 19 Renouvellement des ordres de missions permanents

PAYS DES VOSGES SAÔNOISES

Questions d'attractivité

Le débat d'orientation budgétaire au Pays des Vosges Saônoises marque les étapes du Plan climat, du Contrat local de santé et les contractualisations avec l'État, la Région... en 2019.

« Je souhaite qu'on arrive à boucler le SCOT (schéma de cohérence territoriale) avant la fin du mandat. Pour laisser aux futures équipes un travail fini », souligne Thierry Bordot, le président du Pays des Vosges Saônoises.

C'était ce jeudi soir. À l'issue du débat d'orientations budgétaires du comité syndical du Pays, la structure qui fédère les six communautés de communes de l'est et du nord du

département.

Le Pays mène des politiques globales. C'est lui qui pilote le SCOT, mais aussi le PCT (le plan climat territorial) ou le CLS (contrat local de santé) à l'échelle de tout ce territoire. Tout est déjà sur les rails, depuis des années. « On arrive au terme de cette démarche », signale Laure Bataille, la directrice du Pays, en résumant la progression du travail réalisé depuis 2016 autour du SCOT.

Le débat n'a rien de virulent. Les études et actions menées par le Pays sont déjà bien ancrées dans les esprits des élus. Et Thierry Bordot annonce également que le budget s'équilibrera avec des cotisations constantes à 2,7 € par habitant.

Pas de débat sur le global, ne veut pas dire pas d'échange pour autant. Et c'est autour du contenu du Contrat local de santé que Benoît Miège (Fougerolles) intervient. Son souci, l'accueil des stagiaires dans les cabinets médicaux. « Beaucoup n'ont pas de logement. On aurait une petite enveloppe pour l'aide aux communes, ça serait pas mal ! », suggère-t-il. Ce qui compte dans ce territoire, c'est bien évidemment que tout soit mis en œuvre pour lutter contre la désertification

« Beaucoup de stagiaires n'ont pas de logement. On aurait une petite enveloppe pour l'aide aux communes, ça serait pas mal ! »
Benoît Miège, maire de Fougerolles.



Les balades thermographiques, une des animations du Plan climat se poursuivent. Photo d'archives ER

médicale. Il évoque le cas de jeunes externes qui ne sont guère aidés financièrement à se déplacer. « LARS et la Région disent niet ».

« On a sollicité les professionnels de santé pour savoir où les stagiaires étaient logés. On a des retours mitigés », livre Emilie, la fonctionnaire en charge du CLS au Pays. « Il n'y a pas d'aide ».

« Il ne faut pas laisser le terrain libre à un argument négatif quant à l'accueil », convient Thierry Bordot.

Autre souci évoqué lors de ce comité syndical, la difficulté à recruter certains chargés de mission pour les services du Pays. Ce ne sera pas le cas pour la suite du Plan climat. Si Thibaut Aubertin change

de voie, son successeur, Jean-Philippe Gonant est déjà prêt à prendre la suite. Mais le Pays peine à trouver un postulant pour achever le dossier SCOT. « On cherche depuis septembre. Le niveau ? Un Masters. Spécialisé en urbanisme et avec de l'expérience », livrent Thierry Bordot et Laure Bataille.

Olivier BOURAS

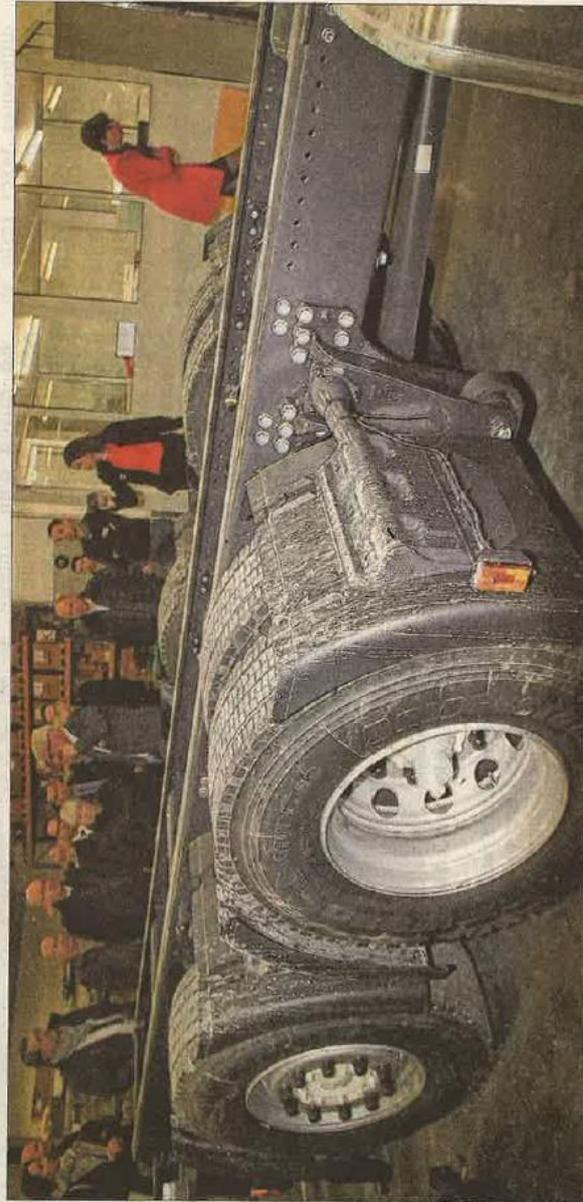
Le Pays des Vosges saônoises labellisé « Territoire d'industrie »

Cinq structures intercommunales du Pays des Vosges saônoises font partie des territoires identifiés comme fer de lance de la réindustrialisation. Elles bénéficieront d'un « panier de services » pour développer des projets visant à recruter, innover, attirer et simplifier.

C'est le Pays des Vosges saônoises qui, avec la Région, sera chargé de coordonner ce dispositif sur le territoire même s'il n'a pas la compétence économique. Cinq intercommunalités sont concernées : le Pays de Lure, le Pays de Luxeuil, Rahin et Chérimont, les Mille étangs et la Haute Comté. Le pays de Villersxexel pas retenu pour l'instant, devrait être intégré. « Ce dispositif a l'avantage de booster les projets qui pourront bénéficier de l'ingénierie de proximité », explique Thierry Bortodot, président du Pays des Vosges saônoises.

« Une opportunité pour tenter de réduire la concurrence inégale »

Michel Raison salue cette initiative qui prend en compte un bassin industriel historique. « C'est une opportunité pour tenter de réduire la concurrence inégale qui profite depuis des décennies aux grandes agglomérations », souligne le sénateur de Haute-Saône. Avant de mettre un bé-



À La Côte, Val Métal pourrait s'appuyer sur Territoires d'industries pour recruter et innover. Photo ER/Patricia LOUIS

mol : « Les premiers arrivés seront les premiers servis et ce seront généralement les territoires les plus puissants qui disposent déjà d'importants moyens en ingénierie. Ce n'est pas le cas en Haute-Saône où nos communautés de communes disposent de moyens limités et ne peuvent même plus compter sur une agence de développement économique de taille départementale ».

« Chasser en meute »

Et de demander que l'État, dans

son plan d'accompagnement, déploie les moyens spécifiques afin de renforcer l'ingénierie des territoires les moins bien pourvus.

Par ailleurs, Michel Raison plaide en faveur de projets communs caractérisant ce territoire et ses principales filières économiques. « L'objectif est de mieux chasser en meute et d'éviter des approches trop isolées entre communautés de communes qui pourraient même se concurrencer. Sinon, cette opération risque d'être un empilement de projets en cours, sans vision

(PIC) pour permettre un retour rapide à l'emploi et résorber les besoins de recrutement dans les zones les plus sous tension.

Patricia LOUIS

124

C'est le nombre de territoires retenus dans le dispositif